



Jeunes avec  
ou sans le  
baccalauréat

1 FORMATION  
=  
1 EMPLOI

TRAVAILLEZ DANS LE SECTEUR  
**SANITAIRE ET SOCIAL**

La Région Île-de-France accompagne les jeunes Franciliennes et Franciliens pendant leur formation aux métiers des secteurs de la santé et du social : infirmier, masseur-kinésithérapeute, auxiliaire de puériculture, aide-soignant, éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants...

Écoute  
Soins  
Engagement  
Responsabilités  
Contacts  
Accompagnement...

# UN CHOIX POUR L'AVENIR

---

**UN DIPLÔME D'ETAT = UN MÉTIER**

---

**DES DÉBOUCHÉS DANS  
DES SECTEURS D'ACTIVITÉ  
VARIÉS**

---

**DES RESPONSABILITÉS**

---

**DES MÉTIERS Tournés  
VERS LES AUTRES**

---

POUR QUI ?

DES FORMATIONS  
ACCESSIBLES  
AVEC OU SANS LE BAC.

---

DES FORMATIONS  
JUSQU'AU NIVEAU MASTER.

---

LES CANDIDATES ET  
CANDIDATS **DOIVENT ÊTRE**  
**ÂGÉS DE 17 ANS RÉVOLUS**  
À LA DATE D'ENTRÉE EN  
FORMATION.

---



# COMMENT

## ENTRER EN FORMATION ?

Plus de cent centres de formation répartis dans toute l'Île-de-France proposent ces formations ouvertes sur concours. Les épreuves de sélection sont organisées par chaque centre.

**Bon à savoir** Certains centres de formation sanitaire proposent des rentrées en janvier/février.

Vous pouvez suivre ces formations en apprentissage.  
+ **D'INFORMATIONS** sur le site [formation-en-cfa.iledefrance.fr](http://formation-en-cfa.iledefrance.fr)



# COMBIEN

## COÛTE LA FORMATION ?

Cela dépend des formations :

- \* La Région participe au financement de ces formations.
- \* Renseignez-vous auprès des écoles des possibilités de prise en charge financière.
- \* Des frais d'inscription peuvent être demandés directement par les écoles.



# QUELLES AIDES

## PENDANT LA FORMATION ?

Une bourse régionale peut vous être attribuée sur critères sociaux. Les demandes de bourse se font lors de chaque rentrée sur le site [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)

Etudiantes et étudiants boursiers de 18 à 26 ans, vous pouvez bénéficier d'une aide de 100 € pour adhérer à une complémentaire santé.

+ **D'INFORMATIONS**  
sur le site  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

# INFORMATIONS PRATIQUES

**01 53 85 73 84**

centre d'appels dédié  
à votre disposition  
tous les jours sauf les mardis  
et vendredis après-midi.



**[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

Site d'information et  
d'inscription pour obtenir  
une bourse régionale.



**[fss@iledefrance.fr](mailto:fss@iledefrance.fr)**

**[www.lesmetiers.net](http://www.lesmetiers.net)**

Tous les métiers et les formations  
initiales en Île-de-France.



**[www.cripp-idf.fr](http://www.cripp-idf.fr)**

Actualités des formations  
sanitaires.

**[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)**

Information et orientation  
sur les métiers et les formations.

**[www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr)**

Fiches métiers du secteur sanitaire  
et social les coordonnées  
des écoles.



## Région Île-de-France

Unité Société

Direction du développement social,  
de la santé et de la démocratie régionale  
35, boulevard des invalides - 75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85 / [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)